

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

**MODIFICATION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ
Projets de Règlement 193 et 194**

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que le Conseil de la MRC de Roussillon a adopté, le 31 janvier 2018, les projets de Règlement 193 et 194 visant à modifier le schéma d'aménagement révisé.

Le projet de Règlement 193 a pour but de permettre les équipements institutionnels et communautaires dans l'aire d'affectation « Agricole 1a Dynamique ».

Le projet de Règlement 194 a pour but de préciser les limites des zones inondables du lac Saint-Louis pour les lots 5 671 926 et 5 671 927 du cadastre du Québec sur le territoire de la Ville de Châteauguay

Les municipalités locales concernées, devront modifier leurs règlements d'urbanisme afin d'intégrer ces nouvelles dispositions dans leur réglementation lorsque ces modifications du schéma d'aménagement révisé seront en vigueur.

Une assemblée publique de consultation aura lieu, le lundi 19 mars 2018 à 16 h à la salle du Conseil de la MRC de Roussillon au 260-B, rue Saint-Pierre à Saint-Constant pour expliquer le contenu des deux projets de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement révisé et pour entendre les représentations des personnes et organismes.

Les Projets de règlement visant à modifier le schéma d'aménagement révisé ainsi que les documents indiquant la nature des modifications que les municipalités locales membres devront entreprendre pour s'y conformer, sont disponibles pour consultation au bureau de chacun de secrétaires-trésoriers ou greffiers des municipalités faisant partie du territoire de la MRC de Roussillon. Ces municipalités sont : Candiac, Châteauguay, Delson, La Prairie, Léry, Mercier, Saint-Constant, Saint-Isidore, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine. De plus, les Projets de règlement peuvent aussi être consultés au bureau administratif de la MRC au 260, rue St-Pierre, bureau 200 à Saint-Constant.

Donné à Saint-Constant, ce 8^e jour de février 2018.



COLETTE TESSIER,
Secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim.